

Brussels, 13 June 1972

Mr Coppé, member of the Commission,
to the Council of the European Communities (Social matters)
Luxembourg, 12 June 1972

THE EMPLOYMENT SITUATION - UNEMPLOYMENT AMONG YOUNG PEOPLE -
MASS DISMISSALS

At the 198th session of the Council of the European Communities in Luxembourg on 12 June 1972, under the chairmanship of Mr Jean Dupong, Minister of Labour and Social Security of the Grand Duchy, which was devoted to social matters, Mr Albert Coppé, the Commission member with special responsibility for social matters, put forward the Commission's point of view regarding the employment situation and its development in the Community. Having emphasized the need to make substantial progress in the field of statistical apparatus and employment forecasts and to fill in the very considerable gaps still remaining in this field, Mr Coppé analysed the employment situation. He thought that there could scarcely be any increase in jobs in the Community in the next few months and that there might even be a temporary decrease in industry and increase in the service sector.

At the end of April, according to the most recent statistical data available to the Commission, it could be seen that between April 1971 and April 1972, the number of unemployed in the Federal Republic of Germany increased by 70 800 units (+44%), in Belgium by 16 500 (+24%), in the Netherlands by 53 300 (+113%), whereas the number of unfilled vacancies fell between the same dates in the same countries by 185 800 (-26%), by 8 200 (-52%) and by 50 500 units (-80%), respectively.

This led Mr Coppé to state:

Improvement in the employment situation will not depend solely on short-term economic policy measures, but also on the attitude of the various economic groups concerned and, particularly, on the nature of wage and price claims and on the decisions taken to cope with these in the light of the overriding factors of the business situation. Even if the recovery of economic activities is comparatively moderate during the second half of 1972, it is likely that foreign labour from within the Community and outside will continue to be

.../...

called upon, but to a lesser extent, bearing in mind the need for qualified workers which it is difficult to satisfy by the regional and national clearing measures. These circumstances require us to pursue actively all efforts to improve Community machinery for information and for bringing together employment offers and applications.

Mr Coppé drew attention to two problems in particular:

(1) Unemployment among young people

Mr Coppé spoke of the worsening of unemployment affecting more especially young people as a "particularly disturbing phenomenon". He announced that the Commission was now working in close collaboration with the administrations concerned in Member States, on a document dealing with the employment and unemployment of young people. This document will contain a certain number of ideas provoked by a study of this problem and practical suggestions.

The main conclusions will deal with the following points: vocational guidance and training; employment opportunities; various forms of aid to facilitate employment; possible Commission contributions to examining and solving this problem at national and Community level; in particular, a study of the possibilities of aid from the European Social Fund.

(2) Mass dismissals

On this topic, Mr Coppé declared that it was out of the question that workers suffering the same fate, that is dismissal, should have regulations applied to them producing different results and even in some instances inadequate ones, at a time when the European labour market reflected ever more marked interdependence.

Mr Coppé wished that rules affecting dismissal should be harmonized.

He particularly emphasized the consequences of mass dismissals which affect not only the individual worker but the whole labour market. He said that the Commission, after appropriate consultations, intended to initiate adequate measures to further effective harmonization for the better of the conditions relating to mass dismissal.

In accordance with the wish of the EEC, the problem of mass dismissals will be brought up at the next meeting of the Social Council at the beginning of September.

Bruxelles, le 13 juin 1972

M. Coppé, membre de la Commission devant le Conseil
des Communautés Européennes (Affaires Sociales),
Luxembourg, le 12 juin 1972

LA SITUATION DE L'EMPLOI - LE CHÔMAGE DES JEUNES - LES LICENCIEMENTS COLLECTIFS

Au cours de la 198^{ème} session du Conseil des Communautés Européennes qui s'est tenue à Luxembourg le 12 juin 1972 et qui, sous la présidence de M. Jean Dupong, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale du Grand-Duché de Luxembourg, était consacré aux Affaires Sociales, M. Albert Coppé, membre de la Commission, tout particulièrement responsable au sein de la Commission pour les Affaires Sociales a exposé le point de vue de la Commission sur la situation de l'emploi dans la Communauté et son évolution. Après avoir souligné la nécessité de réaliser de substantiels progrès dans le domaine de l'appareil statistique et des prévisions d'emploi et de combler les lacunes très importantes qui existent encore dans ce domaine, M. Coppé s'est attaché à analyser la situation de l'emploi estimant que celui-ci ne devrait guère s'accroître dans la Communauté au cours des prochains mois et qu'il pourrait même se réduire temporairement dans l'industrie et augmenter dans le secteur des services.

A la fin du mois d'avril, selon les données statistiques les plus récentes parvenues au service de la Commission on pouvait constater que d'avril 1971 à avril 1972, le nombre des chômeurs en République fédérale d'Allemagne a augmenté de 70.800 unités (+ 44 %), en Belgique de 16.500 unités (+ 24 %) et aux Pays-Bas de 53.300 unités (+ 113 %), alors que le nombre des offres d'emploi non satisfaites a diminué entre les mêmes dates dans les mêmes pays respectivement de 185.800 unités (- 26 %), de 8.200 unités (- 52 %) et de 50.500 unités (- 80 %).

Ceci a amené M. Coppé à déclarer :

L'amélioration de la situation de l'emploi ne dépendra pas seulement des mesures de politique conjoncturelle mais aussi du comportement des divers groupes économiques intéressés et, en particulier, du contenu des revendications en matière de revenus et de prix et des décisions qui seront prises en cette matière face aux impératifs de l'évolution conjoncturelle. Même si la reprise conjoncturelle des activités est relativement modérée, au cours du deuxième semestre 1972, il est probable que le recours à la main-d'oeuvre étrangère à l'intérieur de la Communauté et hors de celle-ci sera poursuivi, mais à un rythme ralenti, compte tenu des besoins de travailleurs notamment qualifiés, et difficiles à satisfaire par les procédures de compensation

régionale et nationale. Ces circonstances conduisent à poursuivre activement les efforts d'amélioration des mécanismes communautaires d'information et de mise en contact des offres et des demandes d'emploi.

Deux problèmes ont été tout particulièrement mis en évidence par M. Coppé

1°) Le chômage chez les jeunes

M. Coppé a caractérisé l'aggravation du chômage qui touche plus spécialement les jeunes de "phénomène particulièrement inquiétant". Il a annoncé que la Commission élabore actuellement en collaboration étroite avec les administrations intéressées des Etats membres, un document relatif à l'emploi et au chômage des jeunes. Ce document contiendra un certain nombre de réflexions suscitées par l'examen de ce problème ainsi que des suggestions pratiques.

Les principales conclusions de ce document porteront sur les points suivants : orientation et formation professionnelles; accès à l'emploi; aides diverses destinées à faciliter l'emploi; contributions susceptibles d'être apportées par la Commission pour l'examen et la solution de ce problème tant au niveau national que communautaire; en particulier, examen des possibilités d'intervention du Fonds social européen.

2°) Licenciements collectifs

A cet égard M. Coppé a déclaré qu'il était inadmissible d'appliquer à des travailleurs qui subissent le même sort, à savoir le licenciement, des dispositions aboutissant à des résultats différents et même, dans certains cas, insuffisants, alors que les marchés européens de l'emploi reflètent une interdépendance toujours plus prononcée.

Pour M. Coppé, il est souhaitable qu'un rapprochement des réglementations en cas de licenciement se fasse.

M. Coppé a tout particulièrement mis l'accent sur les conséquences des licenciements collectifs qui touchent non seulement le travailleur individuel, mais l'ensemble du marché de l'emploi.

M. Coppé a déclaré que la Commission se propose après les consultations appropriées de prendre les initiatives adéquates pour qu'ait lieu un rapprochement effectif dans le progrès des conditions du licenciement collectif.

Ainsi que l'a souhaité la CEE, le problème des licenciements collectifs sera évoqué au cours de la prochaine session du Conseil Social début septembre.